

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-deux, le 20 septembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°22.07.15

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 14 septembre

Présents	25
Pouvoirs	8

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT à Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI à Thomas BERGÈRE, Dominique BIECHE à Sophie SURACE, Véronique GARNIER à Stéphan PIERRACCINI, Catherine BIENFAIT à Maëva GAUTELIER, Catherine FOULON à Joseph CASSARO, Saïd ACHACHE à Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
DEMANDE DE
REAFFECTATION DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE AU TITRE DU
FONDS
DEPARTEMENTAL
POUR LA MISE EN
ŒUVRE DU PLAN
ENERGIE CLIMAT –
2022 – Marché Public
Global de Performance
Énergétique du parc
d'éclairage public de la
Ville de Bouc-Bel-Air

Grace aux différents dispositifs d'aide du département, des projets ont pu bénéficier de subvention comprise entre 60 et 70% dans des domaines aussi divers que le patrimoine, les équipements culturels, l'éducation et la jeunesse, les équipements sportifs, les acquisitions foncières, l'accessibilité des établissements recevant du public, les ravalements de façades. Chacun de ces projets a fait l'objet d'une convention de partenariat et doit être réalisé dans un délai de 3 ans.

Toutefois, il peut arriver que certaines opérations soient annulées (opération ayant obtenu un autre financement par exemple) ou soient soldées mais présente un solde positif lié à un écart entre l'estimation originelle et le cout réel de l'opération.

Le Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan énergie climat pour les travaux de réhabilitation énergétique de bâtiments communaux présente à ce jour un solde 113 090€ (Dossier AC-010046 Réhabilitation énergétique de bâtiments communaux CP du 19/10/2018).

Au vue de la crise énergétique sans précédent, la Ville de Bouc Bel Air souhaite réaffecter ces crédits disponibles sur le Marché Public Global de Performance Énergétique du parc d'éclairage public de la Ville de Bouc-Bel-Air (Modernisation de l'éclairage public).

La Ville de Bouc-Bel-Air souhaite engager la maintenance, le maintien et la rénovation du parc d'éclairage public communal.

Elle souhaite rationaliser et ainsi mieux maîtriser sa consommation d'énergie, mais également faire de l'éclairage public un outil de promotion et de développement de l'activité économique et sociale, en améliorant les conditions d'éclairage des différentes voies et espaces publics.

Le patrimoine concerne uniquement les voies communales et terrains sportifs communaux et se compose de 3 236 foyers d'éclairage public. Les objectifs du marché Public Global de Performance Énergétique sont de garantir à la Ville de Bouc-Bel-Air :

- L'optimisation des consommations énergétiques
- Le respect des objectifs de performance en termes de qualité de service et notamment le taux de panne sur lequel le candidat s'engage, année après année.

Le plan de financement de ces travaux de modernisation de l'éclairage public s'établit comme suit :

Conseil Départemental	60 %	113 090 €
Financement Communal	40 %	75 394 €
TOTAL HT	100 %	188 484 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE la réaffectation des crédits non utilisés dans le cadre Le Fonds Départemental pour la mise en œuvre du plan énergie climat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter ces aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :


Richard MALLIÉ,
Maire.

